



Convention sur la diversité biologique

Distr.
LIMITÉE

CBD/WG2020/3/Part2/L.1
14 mars 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPES DE TRAVAIL À
COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE CADRE MONDIAL DE LA
BIODIVERSITÉ POUR
L'APRÈS-2020

Troisième réunion (2^e partie)
Genève (Suisse), 14–29 mars 2022
point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION

A. Rapporteur : M^{me} Leina Al-Awadhi (Koweït)

INTRODUCTION

A. Contexte

1. La deuxième partie de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'est tenue au Centre international de conférences de Genève, à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022, conjointement et parallèlement à la deuxième partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et à la deuxième partie de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

B. Participation

2. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion : [à compléter].
3. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de conventions et autres organes des Nations Unies suivants : [à compléter].
4. Les organisations ci-après étaient aussi représentées par des observateurs : [à compléter].

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. La partie II de la réunion a été déclarée ouverte à 10 h 15 le 14 mars 2022 par Mme Zhou Guomei (Chine), représentant la présidence de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, au nom des coprésidents du Groupe de travail, M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada), au cours d'une séance conjointe tenue pour également inaugurer la partie II de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la partie II de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application.

6. Mme Zhou, M. Franz Perrez (Suisse) et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, ont présenté une déclaration liminaire.

7. Mme Zhou a présenté sa déclaration au nom de M. Huang Runqiu, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, et président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Elle a remercié le gouvernement et la population de la Suisse d'accueillir la réunion, qui permettra d'avancer la préparation de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties et l'adoption d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité, préparant ainsi le terrain pour lutter contre de la crise que connaît la biodiversité et réaliser la vision de 2050 de vivre en harmonie avec la nature. La réunion représente un tournant décisif dans les efforts mondiaux pour protéger la diversité culturelle et biologique et bâtir un avenir collectif pour toute vie sur Terre. Le thème de la réunion, « Vers une civilisation écologique : bâtir un avenir collectif pour toute vie sur Terre », met en évidence l'avenir collectif de l'humanité et de la nature, le fait que la nature est essentielle à la vie et la nécessité de la respecter et de la protéger afin qu'elle soit utilisée de manière durable et que ses avantages soient partagés de manière juste et équitable.

8. La première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties a mis en évidence une énergie politique manifeste émanant d'une ambition, d'une collaboration et de synergies accrues dans tous les accords multilatéraux et du renforcement de la gouvernance de la biodiversité mondiale. La Déclaration de Kunming mettra la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030, et le Fonds de Kunming pour la biodiversité, annoncée par le président Xi Jinping, contribuera à la mise en place du nouveau cadre mondial de la biodiversité dans les pays en développement. La présente réunion demeurera fidèle à la Déclaration de Kunming d'aider à la création d'une civilisation écologique mondiale qui conserve et protège la biodiversité aux fins de développement durable, en aidant la communauté internationale à accroître la coopération et à développer un consensus afin de renverser la tendance de l'appauvrissement de la biodiversité et de mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement.

9. M. Perrez, s'exprimant au nom du gouvernement de la Suisse, a accueilli les participants tout en manifestant son inquiétude concernant l'Ukraine, plus particulièrement la situation humanitaire et les dommages généralisés, dont la dégradation environnementale en cours. La Suisse est d'avis que les problèmes doivent être réglés de manière collective, dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, et accorde une grande valeur au multilatéralisme, notamment les travaux qui seront réalisés lors des présentes réunions. L'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux, efficace et transformateur est une priorité importante pour la Suisse. Bien que les 17 jours consacrés aux réunions donnent suffisamment de temps pour mettre au point les travaux préparatoires au succès de la réunion de la Conférence des Parties à Kunming, cette période doit être utilisée efficacement et judicieusement en mettant l'accent sur ce qui est nécessaire, à savoir un engagement et une participation constructifs, axés sur des solutions de la part de tous les participants. Au lieu de mettre l'accent sur ce qu'elles peuvent tirer du cadre et de ses conditions facilitantes, les Parties doivent trouver des moyens de contribuer à la protection et l'utilisation durable de la biodiversité, et convenir des buts et des objectifs que toutes les Parties doivent tenter d'atteindre, car il va de l'intérêt de la biodiversité d'en freiner et d'en renverser l'appauvrissement. Le « jet d'eau » de Genève devrait inspirer des ambitions élevées et favoriser la volonté de tous de faire des compromis pour le bien collectif.

10. Dans sa déclaration, la Secrétaire exécutive a accueilli les participants à la première réunion en personne au titre de la Convention depuis le début de la pandémie du coronavirus et a remercié la Chine d'avoir accueilli la partie I de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Kunming et la création du Fonds de Kunming pour la biodiversité. Elle a aussi remercié les présidents des organes subsidiaires et les coprésidents du Groupe de travail pour leur leadership indéfectible en ces temps difficiles, le gouvernement de la Suisse d'accueillir les présentes réunions, les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Finlande, du Japon, de Malte, de Monaco, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que de l'Union européenne, d'avoir offert leur appui afin d'assurer la participation de toutes les Parties admissibles, et les gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Slovaquie et de la Suède pour leur appui afin d'assurer la présence des experts et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales.

11. Les travaux des organes subsidiaires et du Groupe de travail qui se dérouleront au cours des prochains jours, en application de la direction politique claire fournie par la Déclaration de Kunming, seront essentiels afin de réaliser les progrès nécessaires permettant aux dirigeants mondiaux présents à la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties d'atteindre une conclusion historique, à savoir un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offrant les ressources nécessaires et un mécanisme de suivi et d'examen suffisamment efficace pour répondre à l'appel d'urgence mondial de transformer la relation non durable de l'humanité avec la nature et renverser la tendance d'appauvrissement de la biodiversité. Le Fonds pour l'environnement mondial, en association avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a déjà pris des mesures pour accélérer le soutien des gouvernements et préparer la mise en œuvre rapide du cadre ; la Chine a développé des modalités pour le Fonds de Kunming pour la biodiversité et les pays industrialisés se sont engagés à doubler leur financement accordé à la biodiversité. Tout en saluant ces initiatives et autres initiatives entreprises au titre du programme de Charm el-Cheikh à Kunming pour la nature et les populations, elle a demandé aux acteurs de renforcer leur engagement et de le concrétiser. Pour ce faire, il est essentiel de sortir de l'ombre de la pandémie mondiale et des conflits militaires qui mettent en péril la paix et le bien-être humain, et de travailler ensemble dans un esprit de coopération mondiale et de multilatéralisme. Le temps presse. Elle a souhaité aux participants tout le succès possible dans leurs délibérations en précisant que toute l'équipe du Secrétariat et des Bureaux sont à leur service afin de leur offrir le soutien nécessaire au cours des prochains jours.

12. La Secrétaire exécutive a invité les participants à observer une minute de silence à la mémoire de M. Orestes Plasencia, un membre du Secrétariat décédé en début d'année.

13. Des déclarations régionales ont été prononcées par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes), de la France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), du Koweït (au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique) et de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suisse) et du Sénégal (au nom du groupe des États africains). Les déclarations sont publiées sous l'onglet « Statements » sur le site <https://www.cbd.int/conferences/geneva-2022/wg2020-03/documents>.

14. Le représentant de l'Ukraine, demandant que son allocution soit officialisée, a déclaré que la Fédération de Russie avait déclaré une guerre complète, non provoquée et non justifiée à l'Ukraine, l'Europe et au monde entier. Il a déclaré que la Fédération de Russie attaque les quartiers résidentiels à force de missiles qui détruisent les villes et les villages, et font de nombreuses victimes civiles, et qu'elle détruit également des habitats naturels. En effet, plus de la moitié des sites Ramsar de l'Ukraine ont été touchés ; on estime que la Fédération de Russie mène actuellement des opérations militaires dans le tiers des fonds de réserves naturelles de l'Ukraine. Il a qualifié l'invasion de l'Ukraine de violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international, des droits de la personne, de la sécurité environnementale et nucléaire et de la sécurité et de la paix mondiales, qui menace l'existence de l'environnement et des habitats humains. Il a, en outre, encouragé la communauté internationale à agir afin de lutter contre les conséquences environnementales de la guerre.

15. Se prévalant de son droit de répondre à la déclaration du représentant de l'Ukraine et à celles des représentantes de la France (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) et de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suisse), la représentante de la Fédération de Russie a rejeté les accusations contre son pays en les qualifiant de fausses et sans lien avec les questions à l'étude au titre de la Convention, et a demandé aux Parties de s'abstenir de politiser la tribune actuelle. Elle a déclaré que la Fédération de Russie exerce son droit de se défendre au titre de l'article 51 de la Charte des Nations Unies en effectuant des opérations militaires spéciales visant à démilitariser et dénazifier l'Ukraine, afin d'en faire un État neutre pacifique. Elle a soutenu que la Fédération de Russie a toujours respecté la Convention en tant que principal instrument international de coopération sur la biodiversité et contribué de façon constructive au développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle a ensuite affirmé l'engagement de son pays à

l'égard des mesures de dépolitisation auprès de toutes les délégations intéressées, en précisant que le maintien d'un discours anti-russe entraînerait des retards injustifiables du processus de négociation.

16. Des déclarations ont également été faites par les représentants des organisations suivantes au nom de groupes importants et de parties prenantes : la Coalition Business for Nature et la fondation Finance for Biodiversity, l'Alliance de la CDB, le Caucus des femmes de la CDB, le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), le Groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique, le réseau University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network (UCCLAN), et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Les déclarations sont publiées sous l'onglet « Statements » sur le site <https://www.cbd.int/conferences/geneva-2022/wg2020-03/documents>.

17. Ensuite, les coprésidents du Groupe de travail ont également souhaité la bienvenue aux participants à la deuxième partie de la troisième réunion, et les ont remerciés pour le travail accompli à ce jour pour faire avancer le développement du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Malgré les efforts investis dans les réunions en ligne, la pandémie de coronavirus a retardé le développement et l'adoption du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Néanmoins, les coprésidents ont bon espoir que la communauté internationale contribuera à combler le déficit mondial de financement de la biodiversité.

18. La science a montré qu'il était urgent d'agir à tous les niveaux de la société pour remettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici à 2030. Les liens entre les changements climatiques et la biodiversité commencent également à être reconnus et repris par d'autres processus internationaux, comme en témoigne le Pacte de Glasgow pour le climat issu de la conférence de Glasgow sur le climat qui s'est tenue en 2021. Les coprésidents ont accueilli avec satisfaction les nombreux nouveaux engagements financiers en faveur de la nature pris en marge de la conférence sur le climat, ainsi que les résultats de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, en particulier les résolutions sur la biodiversité et la santé, les plastiques et les solutions fondées sur la nature. Ils ont en outre encouragé les participants à reporter l'énergie positive de ces réunions sur la présente réunion, en vue de l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et transformateur.

POINT 2. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Adoption de l'ordre du jour

19. À la deuxième séance plénière de la partie II de la réunion, le 14 mars 2022, le coprésident a rappelé que, lors de la première partie de sa troisième réunion, le Groupe de travail avait adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire (CBD/WG2020/3/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation des travaux.
3. Progrès réalisés depuis la deuxième réunion du Groupe de travail.
4. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
5. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport.

8. Déclaration de clôture.

20. Le coprésident a également attiré l'attention sur les annotations supplémentaires à l'ordre du jour provisoire (CBD/WG2020/3/1/Add.3), s'appliquant à la deuxième partie de la troisième réunion.

B. Organisation des travaux

21. À la deuxième séance plénière de la partie II de la réunion, le 14 mars 2022, le coprésident a présenté la proposition d'organisation des travaux, sur la base des informations figurant dans la note de scénario prévue pour la deuxième partie de la réunion (CBD/WG2020/3/1/Add.2/Rev.4).

22. Une déclaration a été faite par le représentant du Brésil.

23. Le Groupe de travail a approuvé l'organisation des travaux telle que proposée dans le document.

24. Par la suite, l'organisation des travaux a été modifiée pour inclure une séance plénière de bilan conjointe du Groupe de travail, de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Au cours de ladite séance, qui s'est tenue le 23 mars 2022 et qui constituait la quatrième séance plénière de la partie II de la troisième réunion du Groupe de travail, les coprésidents ont fait le point sur les progrès réalisés à ce jour sur les divers points inscrits à l'ordre du jour pour la réunion et ils ont expliqué les liens entre les divers points figurant aux ordres du jour des trois organes.

POINT 3. PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

25. Ayant examiné le point 3 de l'ordre du jour lors de la première partie de sa troisième réunion, le Groupe de travail a repris l'examen de ce point à la deuxième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 14 mars 2022.

26. Les coprésidents ont fourni une mise à jour de l'aperçu des consultations menées et des autres contributions reçues concernant la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 depuis la deuxième réunion du Groupe de travail (CBD/WG2020/3/2), présentant les activités entreprises à la suite de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail. Ainsi, depuis septembre 2021, période à laquelle le Groupe de travail a examiné le premier projet de cadre, les organes subsidiaires ont chacun tenu la première partie de leurs réunions actuelles, des travaux ont été effectués sur la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et une série de webinaires et de consultations thématiques ont été organisés sur le cadre, qui ont tous contribué à l'élaboration de celui-ci. D'autres contributions ont été apportées par la communauté scientifique, les discussions sur la mobilisation des ressources, la planification, l'établissement de rapports et l'examen et les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

27. La réunion actuelle étant la dernière avant l'adoption du cadre, les Parties ont été instamment priées d'utiliser au mieux le temps disponible pour les discussions des groupes de contact. Les coprésidents ont attiré l'attention sur leur document de réflexion contenant des propositions visant à faire avancer le débat (CBD/WG2020/3/6), notamment sur leur proposition d'ajouter une nouvelle section du cadre, la section B.bis, sur les orientations en matière de mise en œuvre. Enfin, ils ont brièvement passé en revue l'architecture du cadre et le calendrier, y compris la relation complexe entre les objectifs, les jalons et les cibles, les questions à traiter dans les groupes de contact au titre du point 4 de l'ordre du jour et les attentes concernant les discussions dans les groupes de contact.

POINT 4. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

28. Lors de la première partie de sa troisième réunion, le Groupe de travail a abordé le point 4 de l'ordre du jour et, après des discussions en séance plénière, a créé quatre groupes de contact afin de permettre des discussions approfondies du premier projet de cadre.

29. Lors de la deuxième séance plénière de la partie II de sa troisième réunion, le 14 mars 2022, le Groupe de travail a convenu de convoquer à nouveau les quatre groupes de contact afin qu'ils poursuivent leurs travaux dans le cadre des mandats qui leur avaient été confiés précédemment. En ce qui concerne les coresponsables, Mme Rosemary Patterson (Nouvelle-Zélande) a remplacé M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) pour le groupe de contact 2 et Mme Gabriele Obermayr (Autriche) a remplacé M. Andrew Stott (Royaume-Uni) pour le groupe de contact 3, les autres coresponsables restant les mêmes. Pour étayer leurs discussions, les groupes de contact étaient saisis d'une note de la Secrétaire exécutive accompagnant le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 présenté en annexe, y compris un appendice contenant le projet d'éléments d'une éventuelle décision rendant opérationnel le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3) ; d'une nouvelle version du projet d'éléments d'une éventuelle décision rendant opérationnel le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, révisée pour tenir compte des discussions plus récentes (CBD/WG2020/3/3/Add.3) ; un document de réflexion élaboré par les coprésidents à la suite de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail (CBD/WG2020/3/6) ; et une version actualisée du glossaire pour le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/3/3/Add.2/Rev.1).

30. [à compléter]

POINT 5. INFORMATION DE SÉQUENÇAGE NUMÉRIQUE SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

31. Ayant examiné le point 5 de l'ordre du jour lors de la première partie de sa troisième réunion, le Groupe de travail a repris l'examen de ce point à la troisième séance plénière de la deuxième partie de la réunion, le 21 mars 2022. Dans le cadre de l'examen de ce point, outre la note de la Secrétaire exécutive sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/4), le Groupe de travail était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive résumant les travaux intersessions réalisés à la suite de la première partie de la troisième réunion (CBD/WG2020/3/4/Add.1), qui contenait également les éléments d'un projet de recommandation. Il était également saisi des documents d'information suivants : une mise à jour de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans les processus internationaux pertinents et les débats d'orientation (CBD/WG2020/3/INF/1) ; une liste des Parties et des observateurs qui, à la suite de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail, avaient présenté de nouveaux points de vue sur la manière de traiter l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (CBD/WG2020/3/INF/7) ; et le rapport des coresponsables du groupe consultatif informel des coprésidents créé lors de la première partie de la troisième réunion du Groupe de travail (CBD/WG2020/3/INF/8).

32. Les coresponsables du groupe consultatif informel des coprésidents, qui étaient également les coresponsables du groupe de contact sur l'information de séquençage numérique créé lors de la première partie de la troisième réunion, ont présenté une mise à jour des travaux entrepris pendant la période intersessions, comme indiqué dans leur rapport (CBD/WG2020/3/INF/8).

33. À la suite du rapport des coresponsables, le coprésident a invité les participants à formuler des commentaires sur la note de la Secrétaire exécutive concernant les travaux intersessions (CBD/WG2020/3/4/Add.1).

34. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Namibie (au nom du groupe des États africains), du Sri Lanka (au nom du groupe des États d'Asie et du Pacifique) et de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres).

35. Des déclarations ont été faites également par les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Grenade, Guatemala, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Malawi, Maroc, Mexico, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, République démocratique

du Congo, République unie de Tanzanie Royaume-Uni, Serbie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Togo, Turquie, et Zimbabwe.

36. Outre les déclarations verbales des Parties, la Thaïlande a présenté une déclaration écrite.

37. Une déclaration a été faite par le représentant des États-Unis.

38. Se sont également exprimés des représentants de : DSI Scientific Network, la Chambre de Commerce Internationale (ICC), l'IIFB, la Recherche publique et le réseau de réglementation (PRRN) et de Third World Network (TWN).

39. La représentante de la Turquie, demandant que ses commentaires soient intégrés au rapport, a souligné la nécessité d'une traçabilité impliquant une divulgation systématique des origines de l'information de séquençage numérique (DSI), pour assurer un partage juste et équitable des avantages, ce qui pourrait nécessiter de faciliter les efforts à déployer pour traiter les données des passeports des pays. Réclamant plus de détails sur les modalités des options politiques, elle a déclaré que l'option deux, telle qu'elle est rédigée, ne serait applicable et acceptable que si le marquage des pays d'origine était effectué dans des bases de données, ajoutant que le lien entre l'information de séquençage numérique et le pays d'origine devrait être préservé pour le suivi en aval.

40. Le Groupe de travail a décidé de reconvoquer le groupe de contact établi pendant la première partie de la réunion, avec les mêmes coresponsables, afin de poursuivre ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour, en tenant compte des points de vue exprimés concernant le projet de recommandation figurant dans le document CBD/WG2020/3/4/Add.1.

41. [à compléter]

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

42. [à compléter]

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

43. [à compléter]

POINT 8. DÉCLARATIONS DE CLÔTURE

44. [à compléter]
